

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DES COTEAUX

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal, tenue le 11 juillet 2016, au 65, route 338, aux Coteaux, le tout conformément aux dispositions du Code municipal de la province de Québec.

Étaient présents : madame Jocelyne Bishop Ménard, conseillère, messieurs François Deschamps, Michel Marin et Martin Chartrand, conseillers, et siégeant sous la présidence de madame Denise Godin-Dostie, mairesse.

Étaient absents : monsieur Claude Lepage et madame Sylvie Joly, conseillers.

AVIS DE CONVOCATION

Par la présente, vous êtes invités à assister à une session extraordinaire du Conseil municipal convoquée par madame la mairesse, Denise Godin-Dostie, pour être tenue au lieu ordinaire des sessions du Conseil, au **65, route 338, lundi, le 11 juillet 2016, à 19h00.**

Les sujets suivants seront à l'ordre du jour :

1. Introduction;
2. Règlement d'emprunt achat, installation et aménagement d'une aire de jeux d'eau située dans le parc Audrey – Avis de motion;
3. Période de questions;
4. Levée de la session extraordinaire du 11 juillet 2016.

DONNÉ aux Coteaux, ce 7^e jour du mois de juillet deux mille seize.

Nathalie Moquin,
Secrétaire-trésorière adjointe

Conformément à l'article 153 du Code municipal du Québec, un avis de convocation a été signifié aux membres du conseil tel que requis par le présent code.

INTRODUCTION

Madame Denise Godin-Dostie, mairesse, a ouvert l'assemblée à 19 h 00 en s'assurant qu'il y a un nombre suffisant de membres de conseil pour former quorum.

16-07-6478 Adoption de l'ordre du jour

**IL EST PROPOSÉ PAR : Michel Marin,
APPUYÉ PAR : Jocelyne Bishop-Ménard,
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,**

D'adopter l'ordre du jour proposé à l'avis de convocation daté du 7 juillet 2016.

....ADOPTÉE

Règlement décrétant une dépense de 202 467.50 \$ et afin de pourvoir au paiement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 200 000.00 \$ ainsi qu'une taxe pour rembourser cet emprunt et à affecter une somme de 2 467.50 \$ provenant du fonds général pour l'achat, l'installation et l'aménagement d'une aire de jeux d'eau située dans le parc Audrey – Avis de motion

Le conseiller François Deschamps donne avis qu'il sera présenté lors d'une séance ultérieure du conseil municipal, un règlement décrétant des travaux et une dépense de 202 467.50 \$ pour l'achat, l'installation et l'aménagement d'une aire de jeux d'eau située dans le parc Audrey – Décrétant un emprunt de 200 000.00 \$ afin de pourvoir au paiement des travaux ainsi qu'une taxe pour rembourser cet emprunt – Décrétant une affectation de 2 467.50 \$ provenant du fonds général.

Période de questions

Aucune intervention.

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE
LA MUNICIPALITÉ DES COTEAUX**

16-07-6479 Levée de la session extraordinaire du 11 juillet 2016

L'ordre du jour étant épuisé,

**IL EST PROPOSÉ PAR : Martin Chartrand,
APPUYÉ PAR : François Deschamps,
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,**

Que la séance extraordinaire du 11 juillet 2016 soit levée à 19 h 02.

.... ADOPTÉE

Denise Godin-Dostie,
Mairesse

Nathalie Moquin,
Secrétaire-trésorière adjointe